



JOYEUX NOËL ?

Faisons un rêve : imaginons que les ~~rennes~~ *rennes* de la DGFIP soient confiés au Père Noël !

Sans doute lui, entendrait-il les agents des Finances exprimer leur souffrance au travail plutôt que de continuer à faire avancer le rouleau compresseur de la destruction de notre service public (utile vu le nombre de personnes qui prennent sur leur temps pour nous contacter ...ou du moins tenter de le faire !) ... sans brandir sous notre nez fascicule sur les risques psychosociaux et formation sur les conditions de travail ...

Sans doute lui, ne rappellerait-il pas les collègues en retraite pour venir pallier les insuffisances d'emplois : nous vous avons informés que cela avait été le cas récemment dans le 93, mais nous avons appris que cela a été également tenté dans le 44 au moins auprès des anciens d'une Conservation des Hypothèques !

Sans doute lui, écouterait-il les collègues des FI quand elles ont le courage de venir expliquer toutes les incidences de leur future restructuration (CTL du 11 décembre)....

Mais revenons à la dure réalité : avec tout ce que nous vivons professionnellement, on hésiterait presque à se souhaiter un joyeux Noël ...Pourtant, justement avec ce

que nous vivons professionnellement, il est important de se ressourcer auprès des nôtres.

Les membres de la section départementale FO DGFIP44 vous souhaitent donc un joyeux Noël !

FIN DE LA NOTATION ET MISE EN PLACE DE L'ÉVALUATION POUR 2013

Des agents se sont inquiétés de la fin du système de notation et de la mise en œuvre, à compter de 2013, de la seule évaluation.

Cette nouvelle procédure est l'application du décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État modifié.

FO, a condamné ce texte dès sa parution et en demandait l'abrogation en revendiquant un système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec le maintien d'une note chiffrée afin que chacun puisse se situer, mais sans contingentement.

La discussion ouverte ensuite à la DGFIP s'est faite dans la confusion la plus totale et sans qu'à aucun moment un relevé de discussion ne soit établi, mais surtout sans que les demandes des OS ne soient prises en compte.



Ainsi, dans cette discussion, pour une fois, les OS s'étaient prononcées UNANIMEMENT CONTRE le projet d'instauration d'un recours hiérarchique qui laisserait l'agent discuter seul de la révision de sa bonification avec le notateur de 2^{ème} niveau.

Résultat : le recours hiérarchique a été instauré et va court-circuiter totalement les CAP locales, remettant ainsi en cause leur existence même.

En effet, l'instauration de ce dialogue direct a bien comme conséquence de contourner les représentants du personnel en CAPL.

Sous peu l'analyse de FO sur l'instruction sur l'entretien professionnel du 23 novembre 2012.

IMPORTAT : MISE EN PLACE DES RAN !

Avant le démarrage de la campagne de mutations de 2013, la DGFIP a déterminé l'affectation nationale actuelle (RAN – Résidence Affectation Nationale - et mission structure) de chaque Inspecteur des Finances Publiques de la FGP afin de la mettre au regard des emplois implantés du TAGERFIP.

Cette affectation notifiée à chaque Inspecteur lui permettra de participer, ou non, au mouvement de mutation à effet du 1^{er} septembre 2013 dont la campagne commence en cette fin d'année 2012.

Ainsi, tous les inspecteurs des Finances Publiques, quelle que soit leur origine administrative, pourront solliciter, dès le mouvement national, une affectation dans un département (DDFIP, DRFIP ou direction nationale ou spécialisée), dans une zone géographique au sein d'un département (RAN) et sur domaine d'activité (mission/structure).

Rappelons qu'une RAN englobe, dans une même entité de gestion, la commune siège d'un service de l'ex DGI et les communes sièges de trésoreries, sur la base de la compétence territoriale des SIP.

Chaque département comprend plusieurs RAN et il existe 566 RAN sur l'ensemble du territoire.

Voici les éléments concernant les 5 RAN du 44 :

Nantes	Aigrefeuille, Blain, Carquefou, Bouaye, Clisson, Le Loroux Bottereau, Rezé, St-Herblain, Vertou
St-Nazaire	Guérande, La Baule, Montoir de Bretagne, Pontchâteau, Savenay
Pornic	Paimboeuf-St Brévin- Machecoul
Châteaubriant	Derval, Guémené-Penfao, Nort sur erdre
Ancenis	(seulement Ancenis)

Pour plus d'informations, vous pouvez prendre notre attache sur la composition des RAN des autres départements. En outre, une analyse sur les mutations est en cours de réalisation par le Syndicat national.